

précision ou le qualifier d'une certaine façon, par exemple, comme loisirs extérieurs. Même cette expression restreinte peut aller de la promenade en motoneige aux excursions à pied dans la nature, des ports d'équipe actifs à la jouissance passive de la campagne, de terrains de jeux urbains aux parcs naturels.

Il existe des politiques sur la participation du gouvernement fédéral dans maints secteurs de loisirs extérieurs, mais les besoins divers et souvent divergents de bien des activités qui comprennent les loisirs ne relèvent pas d'un seul énoncé de politique. Les loisirs ne sont pas le résultat d'un service dont les buts peuvent être précisés, si ce n'est peut-être au niveau de la satisfaction personnelle de chaque participant. Tous les niveaux de gouvernement ont certaines responsabilités en matière récréative. Ces dernières années, ces responsabilités se sont accrues proportionnellement à la croissance de la demande d'installations récréatives de toutes sortes. Beaucoup d'entre elles sont exercées de façon autonome par les gouvernements provinciaux et les municipalités sans aucune participation des niveaux supérieurs. Ces responsabilités, ces pouvoirs ainsi que cette autonomie doivent être respectés dans l'élaboration de toute politique fédérale.

● (1650)

Pour faire face à ce besoin fondamental, il pourrait advenir qu'on adopte une politique globale qui soit générale au point de n'être d'aucune valeur. La programmation des activités récréatives et la détermination de l'utilisation des terres relèvent nettement des provinces. Bien que différents ministères fédéraux aient établi d'excellents rapports de travail avec les provinces en matière d'activités récréatives, rien ne prouve que les provinces accepteraient de bonne grâce des modifications dans un domaine aussi fondamental en vue de l'établissement d'une politique nationale.

Le gouvernement fédéral a bien des politiques et des programmes qui s'appliquent à des domaines précis des activités récréatives et qui ont été adaptés aux besoins spéciaux de chacune d'entre elles. Non seulement certains de ces programmes sont-ils subventionnés par le gouvernement fédéral, mais beaucoup sont administrés par lui comme, entre autres, les parcs nationaux, les canaux, les ports de plaisance, les lieux historiques et les sanctuaires d'animaux et les centres d'interprétation.

Les activités récréatives comportent deux aspects qui sont l'affectation d'espace et d'équipements et la participation à ces activités dans le cadre de notre structure sociale. En supposant que la participation respectera la loi de Parkinson et parviendra à l'utilisation maximum des terres disponibles, le véritable objectif du gouvernement est un objectif d'espace et de programmes visant à ce que cet espace soit raisonnablement utilisé par un public averti ou au moins compréhensif. Au Canada, cette question est compliquée par le fait que ces activités récréatives attirent le tourisme. L'immense marché américain de 200 millions d'habitants motorisés exerce de fortes pressions sur nos ressources. En 1973, un peu plus de 30 p. 100 des visiteurs dans les parcs nationaux du Canada n'étaient pas résidents canadiens. Ce marché étendu peut bien aider l'industrie touristique au Canada, mais il raréfie clairement les ressources d'un réseau qui dessert 22 millions de Canadiens.

Le sous-entendu de la motion du député qu'il y a un vide là où on devrait trouver une politique ne vaut que si on considère tout l'ensemble peu maniable des loisirs. Il y a un certain nombre de politiques et d'organismes du gou-

Politique nationale des loisirs

vernement du Canada dont relèvent certaines parties de la proposition. Leur ensemble bien coordonné pour faire reconnaître les loisirs comme partie intégrante de tous nos programmes de lotissement, sociaux et culturels, peut offrir une réponse globale à la gamme d'exigences de loisirs que comporte un concept national de loisirs.

J'aimerais passer en revue la participation de plusieurs ministères fédéraux à l'établissement de politique de loisirs.

M. Atkey: Vous êtes contre le progrès.

M. Buchanan: Jamais. Dans chaque ministère, on s'efforce d'établir des politiques qui puissent servir à régler des questions précises et des engagements du gouvernement fédéral tout en reconnaissant pleinement les rôles autonomes des gouvernements tant provinciaux que municipaux. Le secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Marchand) a signalé à la Chambre quand il a pris la parole à l'étape de la deuxième lecture du bill S-4 le 2 novembre 1973, que l'idée dont s'inspirait la loi sur les parcs nationaux était la conservation et les loisirs. La conservation a priorité, comme il se doit, si le Canada doit jouir d'endroits spéciaux de récréation.

Des rapports étroits avec les provinces se sont développés pour répondre aux responsabilités concernant les parcs du Canada. L'année dernière, un nouvel aspect s'est ajouté à ces responsabilités quand le gouvernement a approuvé le programme des lieux et parcours privilégiés qui prévoit un certain nombre de nouvelles initiatives fédérales pour protéger notre patrimoine naturel et culturel tout en offrant toute une nouvelle série de thèmes pour répondre aux besoins en loisirs. L'aménagement de parcs nationaux maritimes, de sites nationaux, de rivières vierges, de routes, de cours d'eau, de parcs et de promenades historiques ou panoramiques montre la diversité de la participation du gouvernement fédéral et encourage les autres paliers de gouvernement à considérer les avantages d'un réseau de parcs intégrés à l'échelle du Canada. En annonçant cette nouvelle orientation, le ministre a surtout insisté sur le besoin de développer ces initiatives avec les provinces afin de créer un système de parcs vraiment canadien. Le ministère se prépare maintenant à discuter avec toutes les provinces afin d'établir les possibilités du programme.

Parcs Canada étend de plus en plus son rôle traditionnel. Depuis peu, il assume la responsabilité des canaux historiques et cela l'a amené à négocier avec l'Ontario pour trouver un moyen de coordonner les programmes fédéraux, provinciaux et municipaux afin de profiter des énormes possibilités des canaux Rideau et Trent-Severn en vue de répondre aux nombreux besoins d'une population qui cherche davantage de possibilités de loisirs. Grâce à un programme coordonné d'aménagement du bord de mer à Halifax-Dartmouth, plusieurs îles, qui appartiennent au gouvernement fédéral mais dont ce dernier n'a pas besoin, vont servir à la création de services de loisir qui seront avantageux pour la région.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le vote.

M. Paproski: Le vote.

M. Buchanan: On cherche des moyens appropriés d'offrir des services de loisir aux régions urbaines.